

PROMOTION de l'IMAGE et des ATOUTS de DOLE et de sa ZONE D'INFLUENCE

Projet d'un FILM DOCUMENTAIRE (27mn)

Proposé par Pierre Crozat¹

Objectif du projet :

Ce projet consiste à présenter aux populations locales concernées, d'une façon agréable, synthétique et moderne, et faire partager les réflexions sur les « atouts de développement » de Dole et de sa zone d'influence, dans le contexte nouveau de l'instauration des Grandes Régions administratives, en l'occurrence la réunion des anciennes Régions de Bourgogne et de Franche-Comté, censé rassembler, conjuguer et valoriser les compétences respectives et offrir une dynamique nouvelle en terme socio-économique, d'environnement et de qualité de vie, à partir des initiatives locales.

Une démarche partagée :

Il s'agit de susciter l'intérêt, recueillir l'adhésion et intégrer les propositions des différentes Collectivités locales, des Groupes Consulaires, des Acteurs socio-économiques, des Syndicats, des Associations voire de Particuliers, porteurs de Projet, afin de pouvoir ensuite réaliser une Synthèse pertinente, partagée et porteuse du Programme de développement pour l'avenir.

Ce film documentaire entend présenter les différents Atouts du Pays Dolois, de la qualité de vie à préserver, des activités nouvelles à promouvoir, des options de développement à prendre, du rôle nouveau que Dole et sa région d'influence peuvent jouer dans le concert des campagnes et des villes au sein de la nouvelle Grande Région de Bourgogne-Franche Comté, et la confiance en l'Avenir que la population peut raisonnablement et durablement avoir en l'Avenir.

Ici, rien d'exceptionnel ou d'extravagant, mais une qualité de vie due à un environnement naturel au plus près de la ville, aux villages périphériques, ruraux, agricoles ou industriels (cités jardins), à la présence de divers massifs forestiers, au calme et la beauté de la Basse vallée du Doubs qui baigne le pied de la Vieille Ville et de la qualité du cadre urbain de Dole ; qualité et beauté qui sont les premiers atouts de ce Territoire qu'il faut à tout prix préserver (mais non pas laisser à l'abandonner et mourir) et à mettre en valeur.

Montage financier du projet (subventions, partenariats et mécénat d'entreprises) :

Les partenaires financiers du projet seraient :

1. Les parlementaires du Nord Jura : Sénateur et Député, sur leur Fond Parlementaire respectif
2. La Commune de Dole
3. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole
4. Le Département du Jura

¹ Pierre Crozat, Aménagement du Territoire – Urbanisme ; - Architecture, diplômé de l'Ecole polytechnique de Lausanne - EPFL (Suisse) 1971, Dr. Ingénieur de l'Institut National Polytechnique de Lorraine - INPL, Ecole des Mines de Nancy (2002).

5. Les Chambres Consulaires :
 - Chambre de Commerce
 - Chambre d'Agriculture
 - Chambre des Métiers
 - Comité départemental au Tourisme
6. Grande Région Bourgogne – Franche Comté
7. Les sponsors locaux intéressés :
 - Ets Solvay
 - Ets Bel « la vache qui rit »
 - Ets Magyard
 - Fédération s du B-TP
 - Ets Pernot (carrières)
 - C&K

La situation géographique de « Carrefour européen² » du Pays Dolois est favorable :

Le Pays Dolois se trouve au carrefour des grands axes de déplacements, des hommes et des productions, Nord/Sud des couloirs Mer du Nord –Méditerranée (par Paris, par le Luxembourg et par l'Alsace – ex-Lotharingie dans le découpage de l'empire de Charlemagne), ainsi que la transhumance touristique des vacanciers de l'Europe du Nord vers le soleil de l'Europe du Sud.

Voies ferrées classiques et Lignes à Grande Vitesse, réseaux routier et autoroutier focalisent entre Dijon – Beaune - Dole - Besançon

La branche Est/Ouest, de la Mer Noire à l'Océan Atlantique, par la Suisse et les Pays du Danube est certes plus faible mais appelée à se développer, bien que la Véloroute Nantes-Budapest, écologique et sportif, est un nouvel équipement (de loisirs) dont on ne peut pas encore mesurer l'incidence sur la fréquentation touristique du Pays Dolois.

La poursuite du développement des capacités de l'Aéroport de Dole-Tavaux et son nouveau statut d'Aéroport Régional (par l'abandon de l'aéroport militaire mixte de Dijon, enclavé dans l'agglomération dijonnaise) laisse augurer de nouvelles capacités financières d'équipement, de fréquentation et de nouveaux atouts du développement socio-économiques et touristiques pour cette sous région du Seuil de Bourgogne-Franche Comté.

Et même le Projet de mise au Grand Gabarit du dernier tronçon de la Liaison fluviale Mer du Nord – Méditerranée (actuellement au Gabarit Freyssinet du Canal du Rhône au Rhin), refusé dans sa première version empruntant la Vallée du Doubs, de Laperrière sur Saône à Montbéliard , aura permis le développement exceptionnel d'un tourisme fluvial, par les équipements réalisés à Dole (aménagement du port, rénovation du Bas de la Ville Rue Pasteur et Canal des Tanneurs), parking de dissuasion, esplanade

² « Dole -Carrefour européen » selon l'expression de Jacques Duhamel, ancien Député – Maire, Ancien Ministre de l'Agriculture, puis de la Culture, dans les années 60-75, Ancien délégué AU PLAN (planification du territoire national). En réalité, l'ensemble de ses annonces concernant les équipements de développement du Pays Dolois sont aujourd'hui effectives (réseau autoroutier, déviation de Dole, Secteur Sauvegardé et de Mise en Valeur de la Vieille Ville, etc.)

de manifestations diverses de l'Avenue de Lahr, passerelle piéton de franchissement du Canal Rhin/Rhône.

Une seconde version de la liaison Mer du Nord / Méditerranée est actuellement à l'étude, elle relierait Laperrière sur Saône à Port sur Saône par la Saône et à Montbéliard par un Canal au Gabarit européen.

La conjonction des tous ces modes de transport routiers, autoroutiers, voies ferrées et LGV, aériennes et voies d'eau européennes, en Pays Dolois, et même très précisément entre Dole – Tavaux - Choisey et Damparis constitue un Point Modal unique, faisant de fait de l'Aéroport Dole-Tavaux un aéroport de délestage de Paris, Mulhouse et Genève.

Le seuil de Bourgogne- Franche Comté :

Au niveau de la nouvelle Grande Région Bourgogne Franche Comté, le Pays Dolois « entre Saône et Doubs » se trouve être le trait d'union voire « le garant d'union » des deux anciennes entités administratives et historiques, mais aussi au niveau historique européen le lieu de passage du Duché de Bourgogne aux terres de l'Empire de Charles Quint.

Aujourd'hui encore, ce passage est repérable dans la géologie et topographie, entre les collines rocheuses et la riche plaine du finage, l'architecture des villages et des villes, entre Dole et Besançon, vieilles villes espagnoles et Dijon et Beaune du Duché de Bourgogne, voire même d'une façon plus prosaïque, il concrétise le passage des buveurs de bière aux buveurs de Vin !

Ce seuil de Bourgogne-Franche Comté est concrétisé par le Canal de navigation Rhin-Rhône de liaison entre les deux rivières du Doubs et de la Saône et l'Usine chimique Solvay à Tavaux – Damparis encore forte de 1.500 emplois dans le Secteur primaire. Ce seuil interrégional jusqu'alors, en concurrence avec la zone industrielle « lourde » bourguignonne de Dijon à Pagny-la-Ville, se retrouve, du fait de la fusion des deux régions au cœur de la nouvelle entité régionale. Elle dispose dès lors d'un fort potentiel d'attraction et d'investissement pour des activités industrielles nouvelles et d'emplois correspondants.

Dans ce dispositif d'avenir, le rapprochement de la Ville de Dole et du Pays Dolois, avec Auxonne et Pagny la Ville et Seurre, coté bourguignon du Val de Saône est à conjuguer et anticiper ; de nombreux investissements ont déjà été effectués. Et Dole entend en être le protagoniste, le moteur et l'organisateur, trouvant ainsi sa place et son rôle dans le nouveau dispositif régional (et son Aéroport).

Jusqu'alors « coincée » entre les deux capitales régionales de Besançon et Dijon, anémiée par la migration de sa jeunesse d'âge vers leurs centres universitaires et sous le monopole des emplois « primaires » industriels (Ets Solvay)- qui, il faut le reconnaître, aura permis sa survie économique - Dole va pouvoir reprendre un rôle de rassemblement et d'orientation qui a été historiquement le sien.

L'Histoire de DOLE est riche et ancienne :

Implantée au carrefour des voies romaines, la Via Agrippa - sur l'emplacement d'une cité celte puis gauloise -de Besançon à Chalon, et du gué qui permettait le franchissement du Doubs, vers les Helvètes, les Allobroges et le col du petit St Bernard vers l'Italie, Dole est une « Ville - Pont caractéristique », dotée d'une Place forte surveillant le passage. La topographie de la rive droite du Doubs où elle est implantée est un site naturellement fortifié par les falaises calcaires, aujourd'hui quelque peu dissimulées dans la

ville, ce qui lui offre ce si beau profil, vue du Bas de la ville, du Pasquier, d'Azans et de la rive gauche du Doubs.

Dole sous les comtes d'Amaous : Vers la fin du III^e siècle de notre ère, une colonie batave, les Amaous, s'installent dans le Pays dolois, constitue un Comté et construit un Château, puis des hordes de Germains les rejoignent ; enfin au VI^e siècle les Burgondes, d'origine germanique, s'y installent à leur tour.

Dole, sous les premiers comtes de Bourgogne : La ville prendra son essor au début du XII^e siècle sous les premiers Comtes de Bourgogne ; ensuite le Comte Renaud III y construisit une solide muraille (rue Pasteur) et un grand Pont de pierre (fautivement appelé Pont « romain » par les habitants actuels) dont il reste encore deux arches, un sur chaque rive, dont les pierres récupérées serviront de tout venant à la construction du barrage du Moulin (démoli en 1980). Ce Pont Roman mérite d'être conservé et mis en valeur comme marqueur de la stratification historique qui caractérise le patrimoine historique local. En 1148 – à la mort de Renaud II, la ville échoit à son gendre l'Empereur Frédéric Barberousse qui en fait une province du Saint-Empire et qui agrandit le Château (des anciens comtes d'Amaous).

La dernière descendante de l'Empereur, Alix de Méranie, épouse du Comte français Hugues de Chalon octroie une Charte d'affranchissement à Dole, en 1274. Désormais : la ville, qui était jusqu'alors une seigneurie (Dole) et le siège d'une Châtellenie (englobant les villages voisins), se gouverne administrativement et financièrement par elle-même, par l'intermédiaire d'échevins, dirigés par un Vicomte-mayeur (maire).

Le Comté est ensuite acheté par le roi de France Philippe le Bel qui installe un atelier de monnaie à Dole.

Dole, sous les Ducs de Bourgogne : A la mort de Marguerite de Flandre, en 1405, le Comté revient à son fils Jean Sans Peur qui tente de faire transférer le Parlement de Dole à Besançon, mais se heurte à une violente opposition des Dolois. L'église de Dole devient Collégiale.

Sous son fils, Philippe le Bon, Dole connaît un véritable âge d'or ; il y fixe définitivement le Parlement, Dole devient la Capitale judiciaire du Comté ; il y installe l'Université des deux Bourgognes, qui en fait une des villes les plus rayonnantes d'Europe.

Son fils héritier Charles le Téméraire est dès lors Maître des deux Bourgognes, le Duché et le Comté. Sa fille Marie se heurte alors aux ambitions territoriales de Louis XI qui assiège la ville, cependant Dole met rapidement ses troupes en déroute. Mais Louis XI propose ensuite de marier la fille de Marie de Bourgogne, Marguerite, au Dauphin de France et donc à lui céder le Comté de Bourgogne.

Aussitôt conclu, les troupes du roi entrent à Dole et massacrent tous les habitants, sauf ceux réfugiés dans « la cave d'enfer » qui lui résistent : d'où la devise inscrite sur la cave « Comtois rend-toi - Nenni ma foi ! » Les habitants vivent de longues années dans les caves de la ville en ruine jusqu'à la fin de l'interdiction de reconstruire. Louis XI transfère alors l'Université à Besançon, qui reviendra à Dole trois ans plus tard.

Dole sous les Habsbourg : En 1491, le Comté est officiellement restitué aux Habsbourg, la ville est alors reconstruite avec leur soutien, dans un style gothique.

En 1508, l'édification de la nouvelle collégiale débute, consacrée en 1571, elle se terminera 1586.

En 1530, Charles Quint devient Comte de Bourgogne et des Flandres ; il y fait refaire les fortifications de Dole par Précipiano, fortifications dont il demeure de nombreux vestiges importants (certains encore dissimulés) qui méritent sauvegarde et mise en valeur, pour une lecture historique de la ville.

L'Hôtel-Dieu (ancien Hôpital devenu Médiathèque du Grand Dole), et le Collège de l'Arc, confié aux Jésuites sont construits.

Dole et la conquête de la Franche-Comté : Richelieu veut reprendre le Comté de Bourgogne aux Habsbourg d'Espagne ; en 1636, les troupes françaises font le siège devant Dole - durant 80 jours – mais les murailles sont solides et les Dolois courageux et leur ardeur décourage le Prince de Condé qui lève le camp. Il ne reste que 662 habitants sur les 4500 avant le siège.

En 1668, le roi de France Louis XIV tente à nouveau la conquête de la Comté et fait le siège de Dole – qui durera 3 jours – avec 20.000 hommes contre 1.000 Dolois. Il entre dans Dole par le Porte d'Arans. Cependant il doit abandonner la Comté au profit des Flandres, contraint par les pays d'Europe qui se liguent contre lui.

Il doit refaire le siège de Dole en 1674, avec le Maréchal de France Vauban, mais les portes de la ville sont ouvertes aussitôt. Les Dolois ressentent le rattachement à la France comme une humiliation car la conquête française rabaisse Dole – grande résistante – au rang de petite ville ; elle perd son statut de Capitale de la Franche-Comté, les Etats généraux sont supprimés, le Parlement est transféré à Besançon ainsi que l'Université, l'Atelier de monnaie est fermé et les fortifications sont détruites sous la direction de Vauban. Les grandes familles partent vivre à Besançon.

Dole sous la Révolution française : En 1789, la constitution de Dole et ses privilèges sont abolis. Cependant les Dolois organisent une fastueuse Fête de la Fédération.

De 1791 à 1795, les établissements religieux sont vendus comme biens nationaux ou bien démolis ou transformés, en hôtel, en magasin, en prison ou accueillent des Services administratifs (Couvent des Cordeliers devient Palais de Justice, etc.).

La Collégiale est reconvertie en Temple de la Raison.

Le riche patrimoine historique d'une ville anémiée :

Ainsi Dole « ville d'art et d'histoire » se retrouve aujourd'hui dotée d'un richissime patrimoine immobilier historique, de grande qualité, à l'abandon ! Et ce d'autant plus que la politique culturelle d'André Malraux, suivie par J. Duhamel, ancien Député - Maire de Dole et Ministre de la Culture, a doté la Vieille Ville d'un Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur - PPSMV (le plus riche de France en Bâtiments Classés) - après avoir démoli trois ilots insalubres.

Ce PPSMV est certes « mérité » mais il implique un niveau de contrainte supplémentaire que l'on peut comprendre mais sans aucun accompagnement incitatif financier ni programmes d'action coordonnés et ce, d'autant plus que, d'une part la topographie urbaine est contraignante, bien souvent oubliée dans les différentes analyses urbaines (talweg profond, falaises, failles) et par endroit mal orientée (sans jamais d'ensoleillement) et d'autre part, l'esprit du mode d'intervention prôné par l'auteur du PPSMV était rigide et fermé, voulant être conforme à une époque historique spécifique, laissant à l'abandon ainsi des

ouvrages des époques antérieures (p.e. les ruines du Pont « roman ») ce qui donne une mauvaise image de la cité.

Cette option d'intervention sur le tissu urbain ignore la « stratification historique » et interdit l'intégration – qui peut être très bien réussie par concours d'architectes – de nouveaux bâtiments d'accompagnement d'Architecture contemporaine.

Si l'on ajoute à ce bilan le fait que le patrimoine immobilier privé est détenu par une bourgeoisie en perte de moyens et de ressources, il en résulte par endroit une véritable paupérisation qui cancérisse le centre ville où l'on décompte aujourd'hui plus de 380 logements insalubres inoccupés.

Ceci nécessite une grande politique d'intervention « public-privé » basée sur une « Analyse d'opportunité » du tissu urbain, immeuble par immeuble, et d'un programme opérationnel par phases conjugué à un encouragement à l'investissement extérieur. Car, de fait, une résidence dans la Vieille Ville Dole se trouve à 2h 30 de Paris, à un coût et un mode de vie très concurrentiels.

Enfin la prolifération anarchique des zones commerciales concurrentes à la périphérie de la Vieille Ville et prévisibles aux deux sorties d'autoroutes rend nécessaire un effort d'animation commerciale et culturelle du Centre ville piétonnier et l'organisation de manifestations multiples et variées rassemblant l'ensemble des habitants du Pays Dolois : foires, expositions, son et lumière, colloques, capacités d'accueil, d'hébergement touristique local et régional ainsi que des opérations programmées de rénovation-réhabilitation de l'Habitat ancien (après une Etude d'opportunité).

Une grande ambition de renouvellement, d'initiative et d'apports extérieurs est rendue nécessaire voire obligatoire après 30 années de léthargie – de fait, la ville a perdu 3.000 habitants durant cette période. A l'instar de Vesoul (70) ou Chalons sur Saône ou Autun (71), et avec bien d'autres atouts, Dole et le Grand Dole pourraient offrir, à la nouvelle région Bourgogne – Franche Comté un Programme public d'Aménagement du territoire : la réalisation d'une Zone naturelle d'accueil touristique (loisir – sport - santé), mettant ainsi à profit la qualité de son environnement agricole, forestier et milieux humides, dans la Basse vallée du Doubs, desservie par la conjonction de l'ensemble des différents systèmes de transport existants.

Dole, entre Dijon et Besançon, est le « cœur » de la Grande Région Bourgogne-Franche Comté :

La décision de désigner Dijon comme capitale de la Grande Région de Bourgogne-Franche Comté, ne saurait être satisfaisante pour tous les Franc-comtois ; ce genre de réduction de souveraineté semble même inacceptable pour les Dolois : « **nenni ma foi !** », d'autant plus que cette démarche n'a rien de démocratique.

Chacune des (anciennes) régions est déjà dotée des structures administratives et techniques qui fonctionnent correctement, il ne semble pas utile de les regrouper et encore moins de les fusionner. Pour quel bénéfice ?

Et si les deux Régions de Bourgogne et de Franche Comté semblent bien être les plus favorables au rapprochement, les identités doivent être respectées, rapprochement et conjugaison, bien évidemment, mais sans soumission de l'une à l'autre.

La solution qui apparaît la plus judicieuse parce qu'acceptable par les deux partenaires – elle risque bien de faire école – serait de conserver en place les Services administratifs et techniques et de proposer un Parlement ou Conseil, de Bourgogne – Franche Comté, à mi-chemin « chacun faisant un pas vers l'autre » à savoir à Dole, son passé historique le justifie pleinement, son patrimoine culturel aussi.

Cette disposition n'a rien de bien originale, puisque, au niveau de l'Europe, les Services sont à Bruxelles et le Parlement à Strasbourg.

En fait, ceci ne ferait qu'entériner ce qui s'est passé jusqu'à présent dans les relations et négociations entre les deux parties.

Au niveau des infrastructures de transport (routes, autoroutes, voies ferrées, TGV, aéroport régional), comme au niveau de la richesse du patrimoine historique immobilier disponible, mais aussi de la qualité de l'environnement (eau, forêt, nature), les atouts de Dole sont majeurs. Et l'ambition de Dole n'est pas de concurrencer qui que ce soit, mais d'être utile et présente dans cette nouvelle équation, et y prendre part et trouver sa place.

Ainsi, justice serait rendue à Dole, aux Dolois défenseurs de la Franche Comté « **oui ma foi !** » et ville natale de Pasteur, l'homme le plus illustre au monde, le « bienfaiteur de l'Humanité ».

Montant estimatif de la Production - Réalisation du Film Documentaire (27mn) par l'IRIMM :

L'Institut Régional de l'Image et du Multi-Media (IRIMM) est basé à Dole, dirigé par Thierry Rousseau qui a établi le présent Budget prévisionnel et supervisera l'ensemble de l'Opération.

Budget Prévisionnel :

SCENARIO : (Ecriture -4000 ; Droit image-2000 ; Droit musique-1500)	TOTAL : 7500 €
PERSONNEL : (Réalisateur (forfait)-3000 ; Cadreur (6 j)-1500 ; Ingénieur du son (6j)-1320 ; Assistant image (6 j)-960 ; Régisseur général(forfait)-1500 ; Assistant réalisateur (forfait)-1500 ; Monteur(forfait)-2000	TOTAL : 11780 €
CHARGES SOCIALES :	TOTAL : 6750 €
MOYENS TECHNIQUES : (Location caméra -1300 ; Montage image -1220 ; Accessoire disque dur - 100 ; Montage son – 1200 ; Etalonnage -800)	TOTAL : 4620 €
Heure de vol Avion 170 €/h x4h	TOTAL : 680 €
Frais Généraux	TOTAL : 3130 €

TOTAL GENERAL : TTC 34460 €

Ce Film documentaire comprendra bien évidemment les interviews des élus, des organismes et des personnalités intéressés, parties prenantes.

Dole, le 30 juin 2015.

Pierre CROZAT